FICHE TECHNIQUE

LUNETTES G-TRACK ONE
Référence 840352



Désignation :
Lunettes à branches réglables.
Coloris :
Monture noire. Oculaire incolore.
Descriptif :
Lunettes légères, branches réglables horizontalement et verticalement, protections latérales, monture en polyamide, écran et protections latérales en polycarbonate incolore traité anti-rayures.
Matériaux :
Oculaire en Polycarbonate.
Monture et branches en polyamide.
Poids : 33 g.
Instructions d'emploi :
Ces lunettes protègent contre les impacts de basse énergie des particules lancées à grande vitesse 45 m/s et à températures extrêmes (55±2°C et -5±2°C)*. Il est recommandé avant chaque utilisation d'inspecter les lunettes avec soin, et en cas de détérioration il est nécessaire de les changer. Assurez-vous que la paire de lunette est ajustée confortablement et solidement sur la tête avant d'entrer dans une zone à risques.
Limites d'utilisation :
Ne pas utiliser hors de son domaine d'utilisation défini dans les instructions ci-dessus. Le contact avec la peau peut causer des réactions allergiques aux personnes sensibles. Dans ce cas, quitter la zone de risques, enlever les lunettes et consulter un médecin.
Instructions de stockage :
Stockage dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière et de l'humidité, de produits chimiques ou de substances abrasives.
Instructions de nettoyage / d'entretien :
Nettoyage à l'eau tiède et séchage à l'aide d'un chiffon doux et sec non pelucheux et non abrasif. En dehors de leur utilisation, ne pas laisser les lunettes hors de leur emballage, ou les transporter non protégées à côté d'autres articles tels qu'outils ou autres objets métalliques.
Caractéristiques :
Oculaires : Epaisseur 2,00 mm. Protection anti-UV. Traitement anti-rayures.
(FT)= protection contre les particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes (point 7.34. de l'EN166 : 2001). (correspond à l'impact d'une bille d'acier de diamètre de 6 mm et ayant une masse minimale de 0,86 g lancée à 45 m/s). (EN166 : 2001, 7.2.2)
N°d'échelon : 2.1.2 (EN170).
Perception des couleurs : peut être altérée.
Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.B*.
Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les « lumières noires », les lampes actiniques et germicides.
* U.V.B : 280 nm à 315 nm et U.V.C : 100 nm à 280 nm.
Homologations :
EN166: 2001, EN170: 2002.
Certificat d'examen CE de type n°68675.
Organisme notifié BSI n°0086.
Conditionnement :
Cartons de 250 unités. Sous conditionnement de 10 unités.

RUBIX ENGINEERING – 31, Rue de la Baume – 75008 PARIS – France
Email: info-rubix-engineering@rubix.com - www.giss.com - www.rubix-engineering.com